

1. *Septembre* 1784.

49

& l'autre une frégate de 40 canons. Le même jour qu'on lança ceux-ci, on posa les quilles de deux vaisseaux de même force.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 1 Août.*) En vertu d'une ordonnance royale, émanée le 7 du mois passé, tous les effets, soit argent monnoyé, or, argent, bijoux ou autres objets, que par héritage, mariage, départ ou autrement, on transporterait par la suite des royaumes de Dannemarck & de Norvege dans les duchés de Schleswich, de Holstein & en d'autres provinces allemandes soumises à S. M., feront affranchis de tout droit quelconque & de la retenue ordinaire du 6^e. & du 10^e. de nier.

La petite escadre de yachts, commandée par le contre-amiral Fisker, qui avoit fait voile d'ici le 25 du mois passé pour la Baltique, en est revenue & a pris la route de la Mer du Nord. Le yacht, le Speideren, aux ordres du lieutenant baron de Knuth, mouilla le 27 à la rade, venant de la Baltique. D'un autre côté, le vaisseau de guerre, la Princesse Sophie-Frédérique, monté par le contre-amiral comte de Moltke, appareilla le 29 pour la Mer du Nord. L'escadre russe, qui revient de Livourne, est attendue incessamment dans notre port. Pour loger les matelots, dont les armemens maritimes, plus considérables que ci-devant, exigent le service, on va augmenter le nombre de leurs barraques près